



Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Sylvère, tenue ce 8 juillet 2026, au 837, 8^e Rang, Saint-Sylvère, à 15h30.

Sont présents :

Mme Fannie Boisbert, mairesse	
M. Stéphane Trottier, conseiller n°1	M. Éric Chassé, conseiller n°2
Mme Gabrielle Gauthier, conseillère n°3	M. André Casavant, conseiller n°4
M. Yan Dagenais, conseiller n°5	M. Marc St-Louis, conseiller n°6

Est également présente, Mme Karol-Anne Smith, directrice générale et greffière-trésorière;

Mme Gabrielle Gauthier, conseillère no 3 étant présente par participation à distance en lien teams.

Avis de convocation

Tous les membres du conseil étaient présents, ces derniers déclarent renoncer à l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire.

Veuillez noter que conformément à l'article 157 du Code municipal du Québec, RLRQ c. C-27.1, le défaut d'accomplissement des formalités prescrites pour la convocation d'une séance du conseil ne peut être invoqué lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité y ont assisté.

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, madame Fannie Boisvert.

OUVERTURE DE LA SÉANCE, PRÉSENCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Madame la mairesse Fannie Boisvert procède à l'ouverture de la séance à 15 h 30 et constate qu'il y a quorum.

1. Adoption de l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption de la politique 386, procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat**
- 3. Embauche d'une adjointe administrative**
- 4. Période de questions**
- 5. Levée de l'assemblée**



Règlements de la Municipalité de Saint-Sylvere

CONSIDÉRANT QUE madame Fannie Boisvert a fait la lecture de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Stéphane Trottier, appuyé par le conseiller Yan Dagenais ;

IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-07-179

2. Adoption de la politique 386, procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit se doter d'une procédure encadrant la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Chassé , appuyé par le conseiller André Casavant ;

IL EST RÉSOLU D'ADOPTER la politique no 386 intitulée *Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat*, telle que présentée et déposée au conseil. **ADOPTÉE.**

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2026-07-180

2. Embauche d'une adjointe administrative

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'embaucher une adjointe administrative;

CONSIDÉRANT QUE le poste a été affiché et que la candidature de madame Mireille Cliche a été retenue;

CONSIDÉRANT QU'UN processus rigoureux de dotation a été suivi en collaboration avec la firme SAV3

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Chassé, appuyé par le conseiller Yan Dagenais;

ET RÉSOLU:

QUE l'embauche de madame Mireille Cliche soit conditionnelle à la prise de référence;

QUE l'entrée en fonction de madame Cliche ait lieu à la suite de la signature du contrat de travail selon la date prévue mentionnée;

QUE madame Karol-Anne Smith, directrice générale, greffière trésorière, soit, par la présente, autorisée à signer le contrat de travail de madame Cliche, ainsi que tout autre document nécessaire pour procéder à l'embauche de celle-ci.

Adoptée à la majorité des conseillers présents



Prendre note que la conseillère Gabrielle Gauthier a quittée la séance extraordinaire qu'elle participait par teams à 16h30. Elle n'était donc pas présente au moment du vote.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Vient la période de questions prévue à l'article 150 du Code municipal du Québec RLRQ, c. C-27.

(Le tout selon l'article 32 du Règlement 352 de la régie interne des séances du conseil).

2026-07-181

4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour de la séance étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Yan Dagenais, appuyé par le conseiller Marc St-Louis ;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal lève la séance à 16 h 45.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

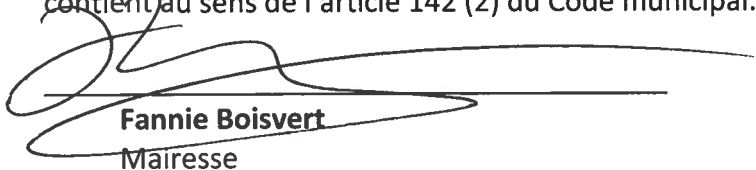


Fannie Boisvert
Mairesse

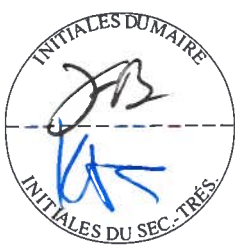


Karol-Anne Smith
Directrice générale /
Greffière-trésorière

Je, Fannie Boisvert, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



Fannie Boisvert
Mairesse



Règlements de la Municipalité de Saint-Sylvère

